

REUNION DU BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE 90

Délibération n° B/NL/2019-110

Séance du 12 février 2019

Convocation du 28 janvier 2019

Etaient présents :

Messieurs : Yves BISSON – Michel BLANC - Christian CODDET - David DIMEY - Bernard LIAIS - Christian CANAL – Alain FESSLER - Alain SALOMON

Madame Anne-Sophie PEUREUX

Excusé(s):

Edmond BARRE- Marie-Claire BOSSEZ - Claude BRUCKERT - Dominique GASPARI - Eric KOEBERLE - Jean LOCATELLI - Jean-Bernard MARSOT - Romuald ROICOMTE

Assistait :

Nathalie LOMBARD

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint. Il est procédé à l'étude de l'ordre du jour.

Rapport sur les orientations budgétaires

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

L'article D2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1) définit le contenu du rapport du DOB.

1. CONTEXTE LOCAL

Autorité organisatrice de la distribution publique en électricité dans le département du Territoire-de-Belfort, le syndicat souhaite continuer à soutenir les communes dans le cadre de leurs travaux de dissimulation des réseaux et la gestion de leurs économies d'énergie. Dans ce contexte, les orientations qui vous sont proposées vont dans ce sens.

Un nouveau modèle de contrat de concession a été arrêté au niveau national entre la FNCCR ENEDIS, EDF et France Urbaine. Il prend davantage en compte le développement des énergies renouvelables et le contrôle des travaux effectués par le concessionnaire. Le contrat de TDE 90 se termine en 2025. Le comité avait délibéré le 29 mai 2018 afin d'engager les discussions avec ENEDIS pour l'éventuelle signature d'un nouveau contrat de concession si celui-ci était plus

favorable au syndicat. Un groupe de travail a été constitué sur cette thématique par les huit syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté afin d'avoir plus de poids lors des négociations.

2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Territoire d'Energie 90 est une structure à maille départementale, la totalité des communes adhérant à la compétence principale « électricité ».

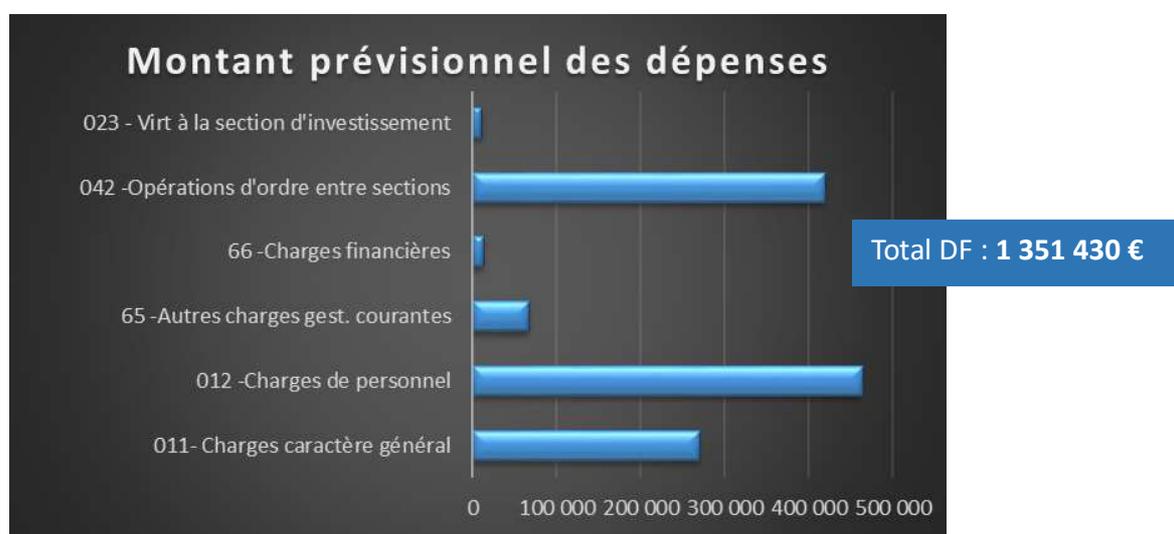
Chaque commune est représentée au sein du Comité selon les modalités suivantes :

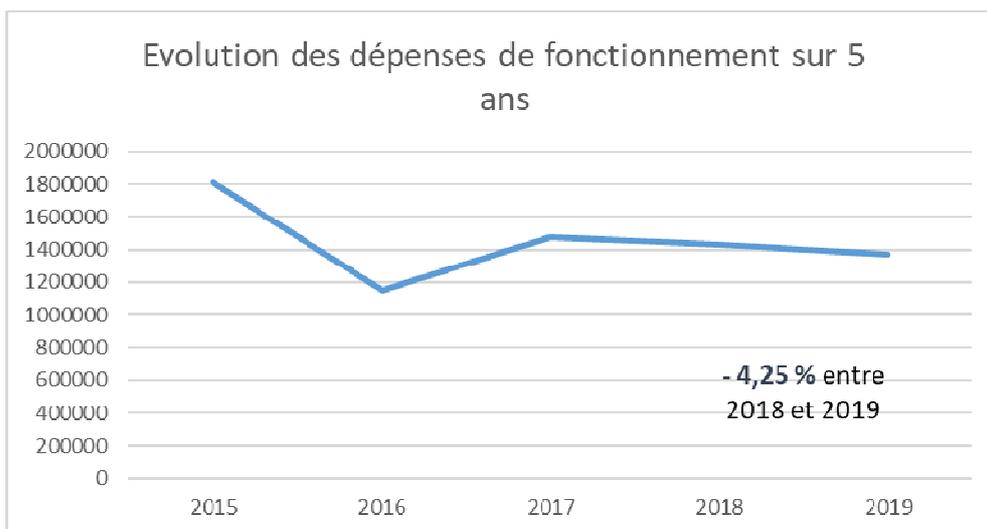
- communes de moins de 1 000 habitants : 1 délégué,
- communes de 1 001 à 3 500 habitants : 2 délégués,
- communes de 3 501 à 10 000 habitants : 3 délégués,
- communes de plus de 10 000 habitants : 4 délégués plus 1 délégué par tranche supplémentaire de 10 000 habitants.

3. CONTEXTE BUDGETAIRE ET FINANCIER DE TDE 90

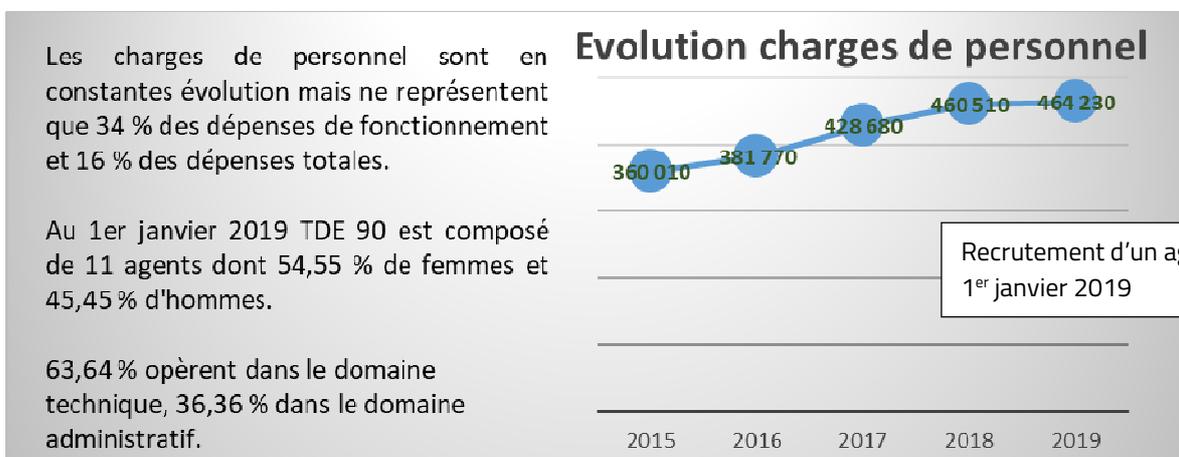
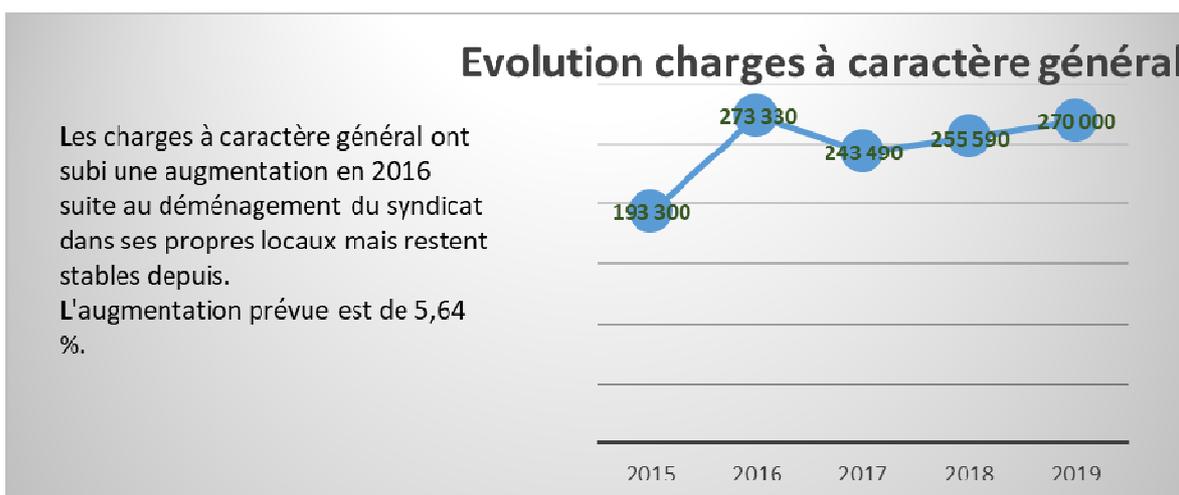
3.1 La section de fonctionnement

3.1.1 Les dépenses





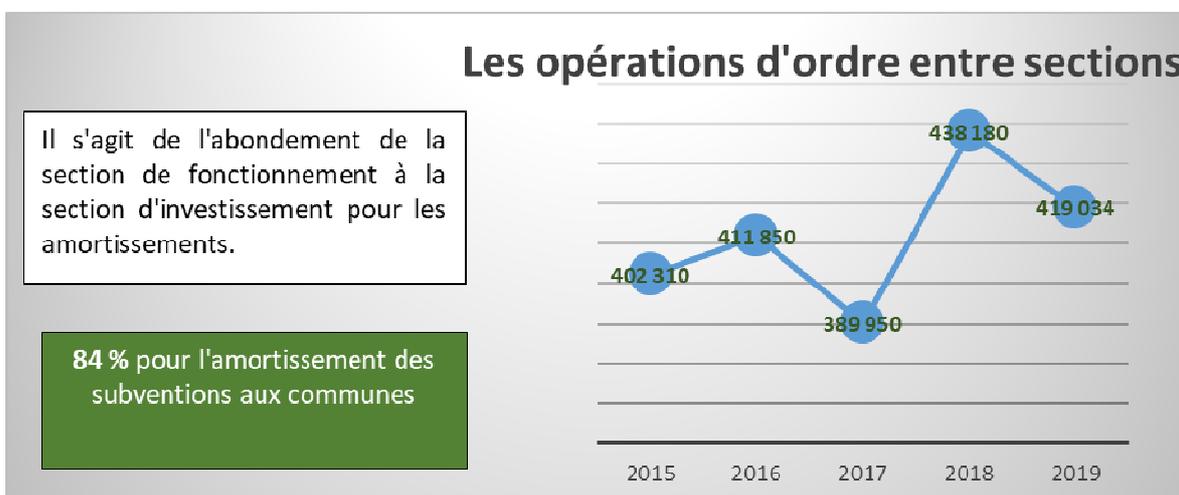
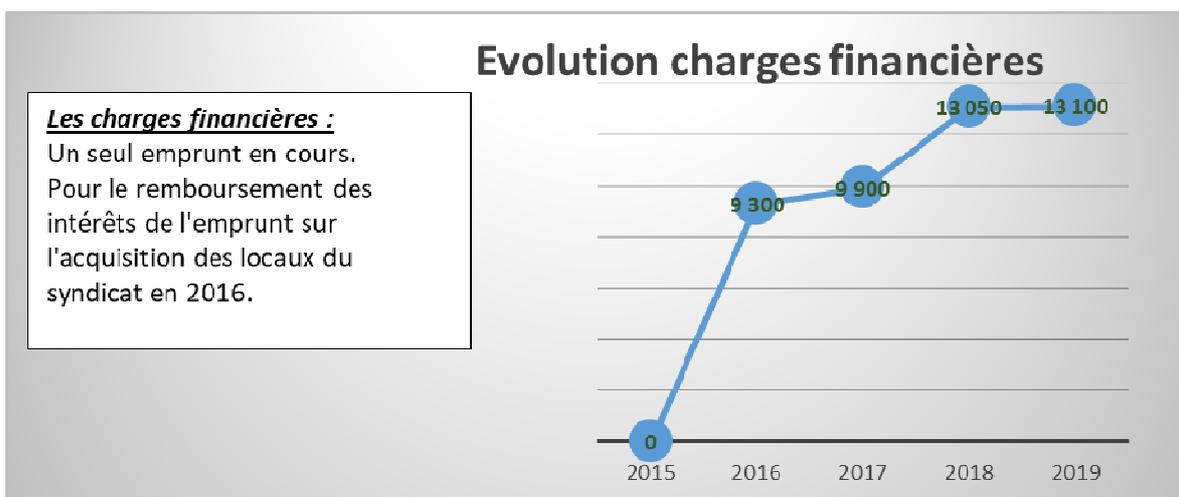
Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré le recrutement d'une personne supplémentaire pour le service énergie.



Les agents de TDE 90 bénéficient d'un régime indemnitaire (IFSE, CIA, ISS, PSR) et pour un agent de la NBI. Un agent contractuel a été recruté à compter du 1^{er} janvier 2019. Les titulaires sont très majoritaires avec 81,82 % de l'effectif.

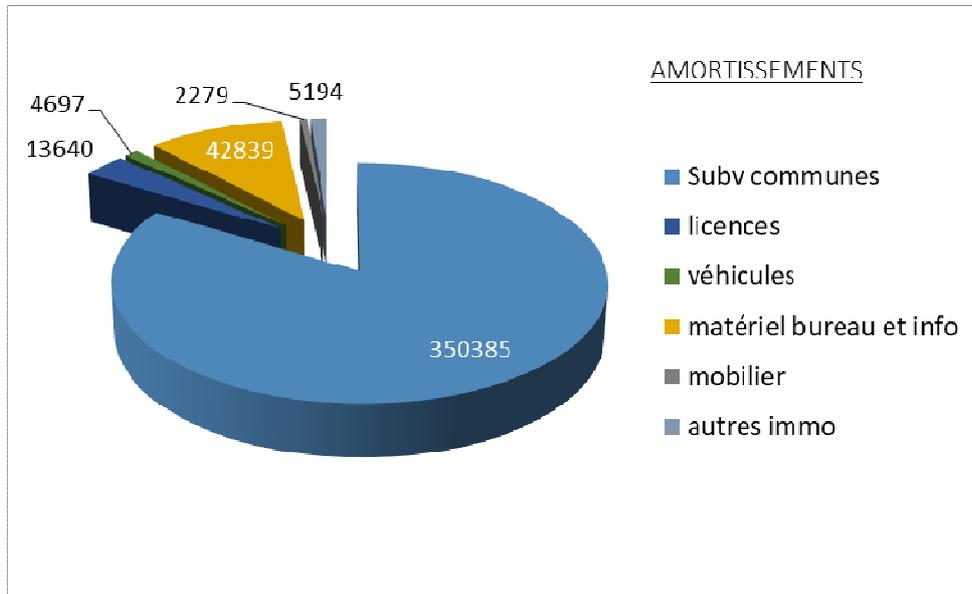
Chaque agent bénéficie par ailleurs de 150 titres de restaurant par année d'une valeur faciale de 4 €.

Le temps de travail dans l'établissement est fixé à 35h. Sauf rares exceptions, les heures supplémentaires effectuées par les agents ne sont pas rémunérées mais ouvrent droit à des repos compensateurs.

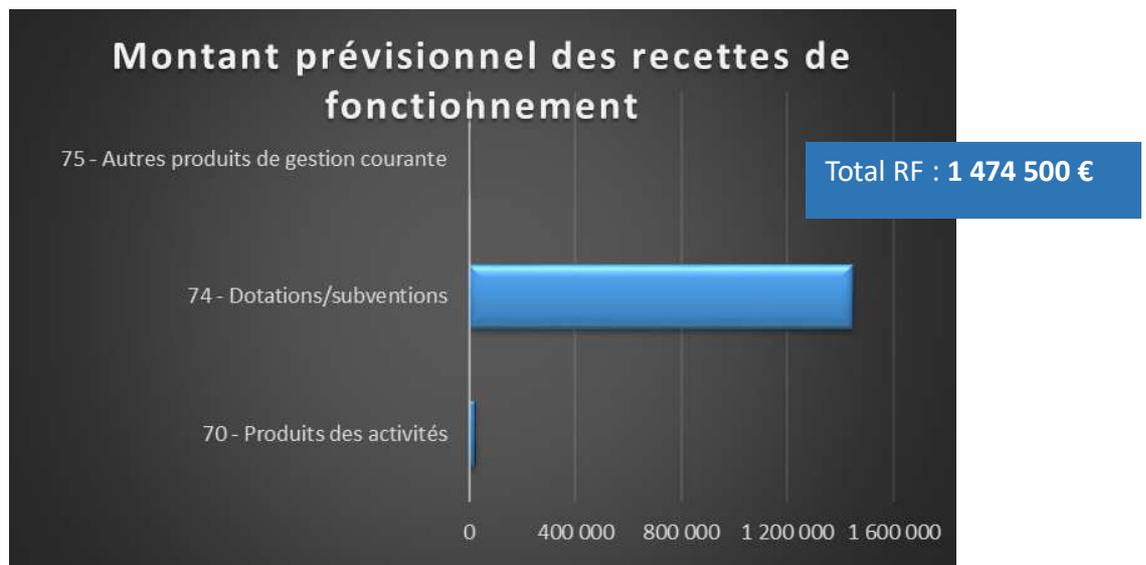


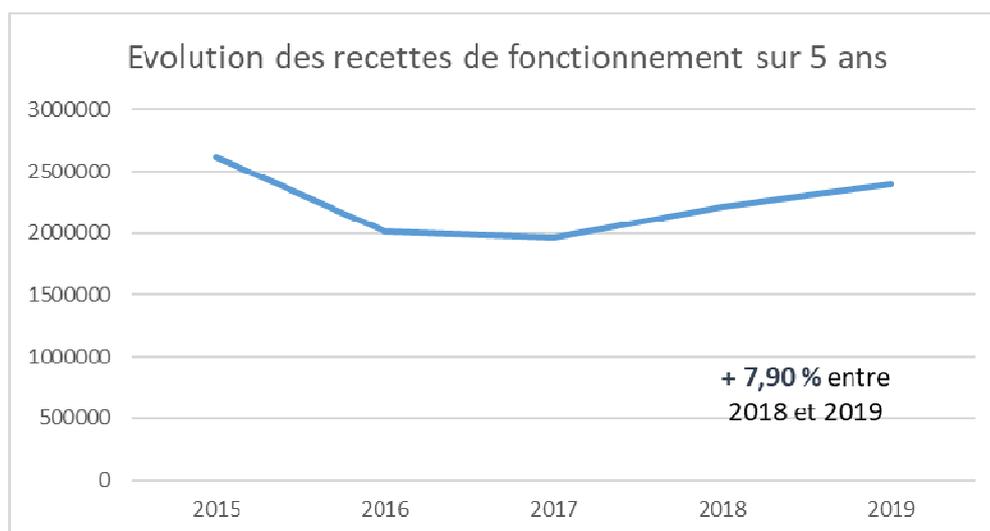
Il s'agit des amortissements du syndicat

On peut constater que la part la plus importante correspond aux amortissements des subventions aux communes. L'amortissement correspond au 1/5^{ème} des subventions versées sur les 5 dernières années (soit un total de 1 751 924 € de subventions versées en cinq ans).



3.1.2 Les recettes





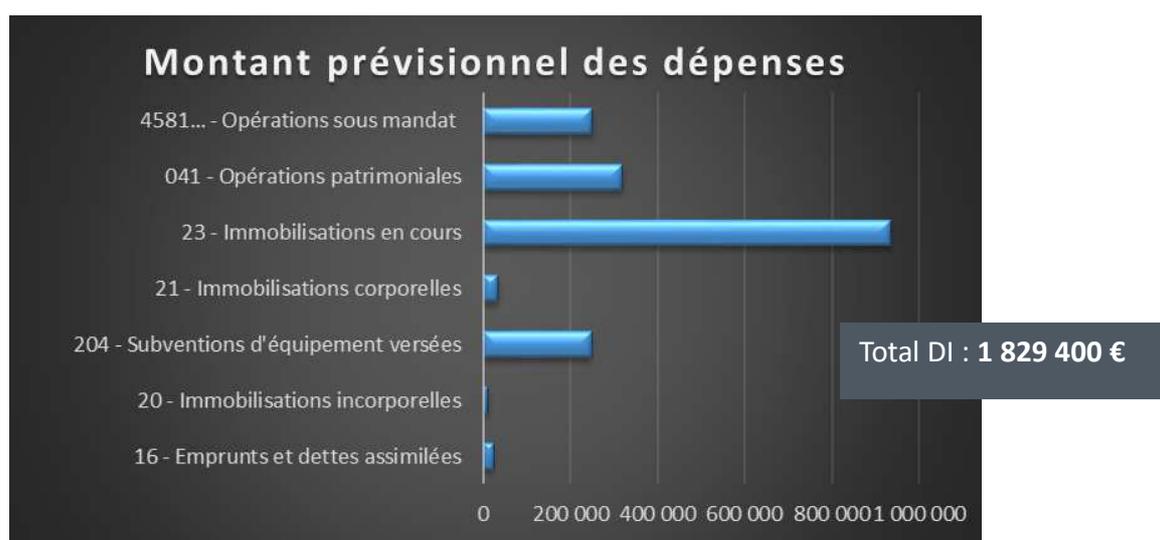
Les recettes sont estimées pour 2019 à 1 474 500 € hors résultat reporté de 2018. Le résultat 2018 prévu est de 917 977 €. Soit un total de recettes prévisibles de 2 392 477 €.

Les ressources proviennent à 70 % des redevances perçues par les concessionnaires (ENEDIS et plus marginalement GRDF) et à 27,98 % par les cotisations d'adhésion des collectivités au service informatique et SIG.

Aucune fiscalité n'est appliquée par TDE 90.

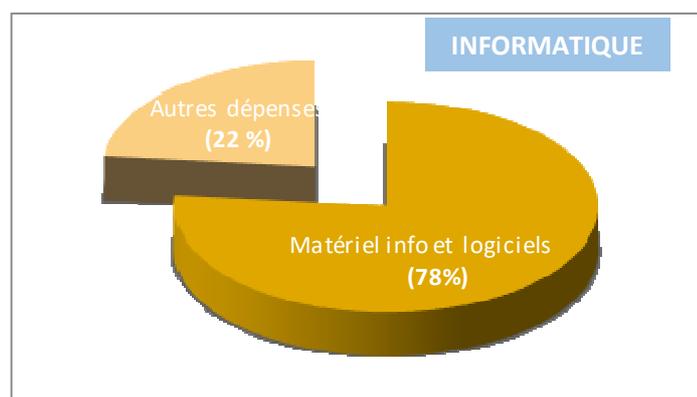
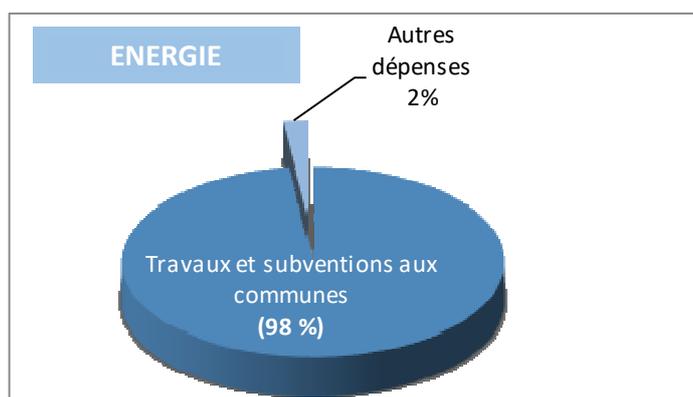
3.2 La section d'investissement

3.2.1 Les dépenses



Pour le service informatique, il s'agit principalement de l'acquisition du matériel informatique dans le cadre du transfert intégral de la compétence informatique. Au 1^{er} janvier 2019, 53 collectivités avaient transféré la compétence intégrale de leur informatique au syndicat. Onze collectivités sont ainsi concernées en 2019 pour le renouvellement ou l'acquisition de leur matériel informatique.

Pour le service énergies les dépenses d'investissement sont principalement affectées aux travaux de dissimulation des réseaux et aux subventions aux communes.



Les travaux

Les travaux réalisés par TDE 90 sont décomposés en trois réseaux :

- Le réseau de distribution électrique et le réseau télécom qui font l'objet de fonds de concours (chapitre 23)
- Le réseau éclairage public qui fait l'objet d'une opération sous mandat (chapitre 4581)

Les projets de chantiers suivants sont indiqués à titre prévisionnel suite à un recensement effectué en 2018 auprès des communes du département.

LES CHANTIERS PREVISIONNELS 2019	
Autrechêne rue de rechotte T2	Beaucourt rue des champs blessoniers
Beaucourt rue de Vandoncourt	Belfort rue du Maréchal Juin
Charmois rue de Froidefontaine	Chatenois les Forges rue De Gaulle
Chaux grande rue	Chavanatte rue principale
Chèvremont rue de Perouse	Danjoutin rue Fréry
Eloie grande rue	Essert rue Cadinot
Foussemagne croisement RD29-RD419	Froidefontaine rue du stade
Grandvillars rue des grands champs	Roppe rue de Phaffans T2
Vescemont rue Moulin	

Malgré la baisse des moyens financiers des communes, la demande de travaux pour 2019 est particulièrement importante puisque 17 chantiers seront potentiellement réalisés.



Ces chantiers concernent les travaux de dissimulation des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et de télécom.

Trois chantiers intègrent la démolition de cabines hautes et bénéficient d'un subventionnement à hauteur de 80 % (uniquement communes de moins de 2 000 habitants).

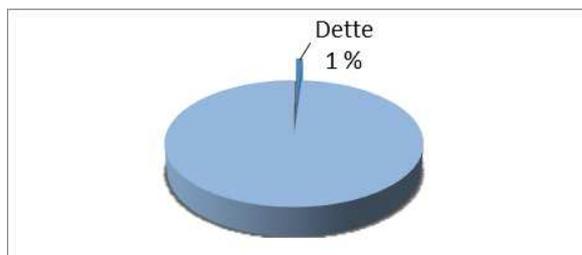
Parallèlement à ces travaux, TDE 90 continuera en 2019 à déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le département du Territoire de Belfort.

Les C2E

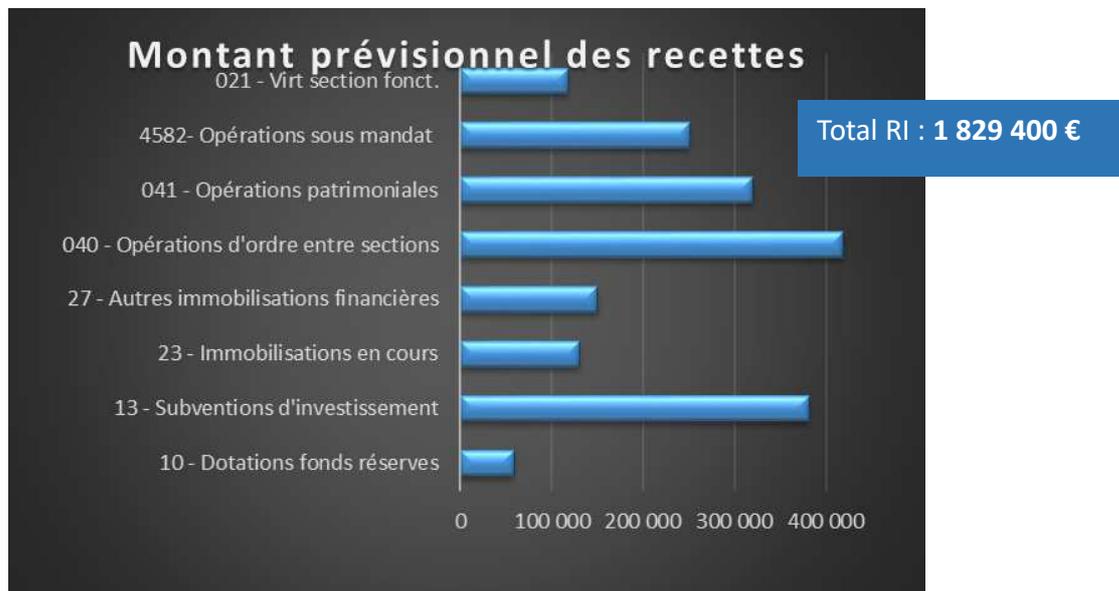
Une enveloppe de 50 000 € est également allouée au titre du programme annuel « C2E » pour les économies d'énergies des communes.

La dette

La dette ne concerne que 1 % des dépenses d'investissement pour le remboursement de l'emprunt immobilier contracté en 2016 auprès de la Caisse des dépôts et consignation. L'emprunt d'un montant de 750 000 € expirera en 2046.



3.2.2 Les recettes



4. IRVE

Les prochaines installations prévues seront situées à :

- Montreux Château (parking gare)
- Essert (super U)
- Chatenois les Forges
- Andelnans (Leroy Merlin) : *la seule borne rapide de ce programme sera installée sur ce site*
- Beaucourt (super U)
- Danjoutin
- Etueffont (piscine)
- Bavilliers (super U)
- Rougemont le château
- Rougegoutte (Visteon)
- Evette Salbert (Malsaucy)
- SMIBA : *dépend de l'installation préalable d'une antenne téléphonique*



Chaque lieu d'implantation comprend deux bornes et quatre points de charge.

Ce programme subventionné par l'Ademe est par ailleurs totalement pris en charge financièrement par TDE 90 (achat et pose des bornes, alimentation électrique, maintenance et supervision). La collectivité ou une société privée s'engage juste à mettre gratuitement à disposition un emplacement.

5. GROUPEMENT D'ACHATS D'ENERGIE

Les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne/Franche-Comté, réunis dans le cadre d'un groupement d'achat, relanceront en 2019 deux marchés de fournitures d'énergie : l'un pour le gaz, l'autre pour l'électricité. Ces marchés couvriront la période 2020-2021.

Par ailleurs, un système informatique de management de l'énergie (SIME) va être acquis par les huit syndicats. Ce logiciel doit permettre de faciliter les démarches d'adhésion au groupement et d'autre part accompagner de manière plus efficace les collectivités dans le contrôle de leurs dépenses énergétiques.

6. FAISABILITE DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Lionel ROLAND, un étudiant en 3^{ème} année à l'UTBM de Belfort dans la filière Energie, a effectué un stage au syndicat à partir de septembre 2018 pour une durée de 6 mois afin de produire une pré-étude de faisabilité pour centrale solaire.

Monsieur Roland a ainsi pu présenter les avantages/inconvénients de chaque implantation et le business plan, pour :

- ✓ des ombrières sur le parking de la gare TGV en injection au poste source de l'Arsoy à Offemont,
- ✓ des panneaux sur le toit du bâtiment de la Jonxion en auto-consommation collective ou en injection sur le réseau à proximité
- ✓ Une centrale au sol à l'Aéroparc de Fontaine en injection au poste source de l'Arsoy à Offemont
- ✓ des ombrières sur un parking de l'Aéroparc de Fontaine en auto-consommation

Ces projets feront l'objet d'un examen plus approfondi par la commission énergie et le bureau syndical au cours de l'année 2019 pour décider d'une éventuelle mise en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Meroux-Moval, le 25 février 2019

Le Président,
Yves BISSON